

# AMELIORER PRATIQUES ET PERFORMANCES

## Intégrer les dernières contraintes réglementaires

Un diagnostic complet de la situation de votre établissement vis-à-vis de la réglementation par un cabinet expert en accessibilité et des préconisations

### INFOS PRATIQUES

#### Pour qui ?

Etablissements recevant du public (ERP 5<sup>ème</sup> catégorie)

#### Tarif

- 180 € TTC pour les commerces et restaurants
- 300 € TTC pour les hôtels et hôtels-restaurants (à régler directement au cabinet)

#### Pré-requis

Disponibilité du chef d'entreprise de 2 à 4 heures (selon le type d'établissement) pour la visite des locaux et l'entretien de restitution

#### Document remis à l'entreprise

Rapport final avec synthèse de l'analyse de l'établissement, préconisations et chiffrage des travaux

#### En savoir plus

Martine SABATHIER - Animateur  
Tel : 05 62 61 62 54  
m.sabathier@gers.cci.fr

## DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE (REF ACCESS)

#### LES OBJECTIFS :

Vous aider à mettre votre outil de travail en conformité avec la réglementation relative à l'accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015

#### LE DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE, C'EST :

- > Une visite sur site avec relevé des points de non-conformité de votre établissement en fonction de la réglementation accessibilité
- > Recherche, proposition et chiffrage des solutions techniques les mieux adaptées à votre cas
- > Remise d'un rapport commenté par votre conseiller CCI (état des lieux avec photos, fiches de préconisations chiffrées pour chaque point de non conformité, synthèse du coût des travaux à réaliser et éventuelles dérogations)
- > En **option**, constitution du dossier de dérogation pour passage en commission accessibilité

#### LES + :

- > L'expertise d'un cabinet spécialisé en accessibilité sélectionné par la CCI
- > Un prix préférentiel négocié par la CCI pour le compte des commerçants, restaurateurs et hôteliers

#### L'AVIS DE NOS EXPERTS :

« C'est maintenant qu'il faut anticiper l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015!

Que faire pour faciliter l'accès à votre établissement, quels sont les points de non conformité au regard de la législation, quels coûts pour votre entreprise ? Seul un diagnostic complet réalisé par un expert peut vous apporter les réponses adéquates et vous aider à trouver des solutions concrètes. »

